

Le pauvre poète : du cliché à la triste réalité

« Schreibt Bücher! sagt man euch, wer aber gibt indessen, / Indem ihr eines schreibt, dem Maule was zu essen ? »¹ Ces vers sont de la plume de Mathias Etenhueber. Bien que poète de la cour du Prince électeur, il n'en obtint jamais le moindre taler et mourut en 1782 à Munich, à l'Hôpital des Frères de la Miséricorde. Comme il avait vécu : dans la misère. Peint à l'huile d'un trait de pinceau délicat, on le retrouve un bon demi-siècle après son décès, « Le pauvre poète », sur le tableau de Carl Spitzweg. Sous le parapluie qui le protège de l'humidité suintant du plafond de sa mansarde, le faiseur de vers est couché sur un matelas, emmitouflé dans une veste molletonnée, un bonnet de nuit sur la tête, quelques pages manuscrites dans sa main gauche. Le poète est froid, et il est prévisible que l'operum meorum fasciculum III (« cahier III de mes oeuvres ») posé devant servira bientôt de combustible.

La question qui a intrigué des générations entières de critiques d'art n'est toujours pas résolue à ce jour : que fait le poète avec le pouce et l'index de sa main droite, souligne-t-il la scansion d'un vers ou écrase-t-il une puce ? – Quoi qu'il en fût, un cliché était né, celui du poète vivant dans la misère, mais dont les contingences matérielles n'empêchent pas les pensées de s'envoler vers des sommets poétiques. Spitzweg, lui, avait voulu se moquer de la vision idyllique de la pauvreté créatrice, et son tableau présenté en 1839 au Kunstverein de Munich avait été compris comme une attaque contre l'idéalisme de l'art poétique et l'idéalisation de l'art tout court². En dépit de toutes les interprétations, cette image prisée entre toutes en Allemagne continue d'être reproduite en masse : aussi bien sur des tasses, des T-shirts et des tapis de souris que sous forme de moulages polymères ou sur l'avers d'une pièce d'argent des Iles Cook avec 17 cristaux Swarovski, tandis que la reine Elizabeth II n'a trouvé place que sur son revers.

On peut à peine tourner avec les royalties...

La Neue Zürcher Zeitung s'est elle aussi servie récemment du tableau de Spitzweg pour illustrer un article sur la situation des écrivaines et des écrivains en matière de revenus. Sous le titre « Peu d'argent, mais beaucoup de plaisir », elle arrive à la conclusion qu'en Suisse, l'écriture permet rarement au gens de lettres de s'enrichir³. – S'enrichir : cela se passe sur une autre planète. Cela suffit amplement au bonheur des autrices et les auteurs, si l'écriture leur permet de subvenir à leurs besoins. Sur le petit millier de membres de l'AdS, un cinquième y parvient. La situation est comparable dans les pays voisins. La grande majorité des membres de l'AdS, les trois quarts, tirent moins de 19 000 francs par an de leur activité littéraire. C'est, à en croire une source non confirmée mais assez fiable, ce que Dan Brown encaisse en un jour. Après tout, son nouveau thriller cryptographique Inferno est lancé sur le marché mondial avec un tirage de 600 000 exemplaires.

Aujourd'hui, les autrices et auteurs de Suisse rêvent de quelques petits milliers d'exemplaires trouvant leur public. Ou d'une maison d'édition avec un contrat d'édition digne de ce nom, portant l'empreinte d'un véritable rapport de confiance. Car s'il est vrai que, sous l'angle purement juridique, comme pour tous les autres contrats, deux parties ou davantage échangent simplement des prestations sur la base de manifestations concordantes de leur volonté, les parties au contrat d'édition – à la différence des affaires que régit le vil Mammon – ne se trouvent pas clairement un conflit d'intérêts. Ou, pour reprendre les mots du grand maître à penser du droit d'auteur : « L'auteur a un intérêt immédiat à sa propre prestation, car la création de l'oeuvre lui procure joie et satisfaction. La reproduction et la diffusion de l'oeuvre procurent à l'éditeur et, suivant la teneur du contrat, à l'auteur également, un revenu, mais

souvent aussi à tous deux un plaisir idéal »⁴. – Le voici, le plaisir de créer, avec la remarque faite en passant que, suivant les contrats, donc pas toujours, il peut être rémunéré. Car la loi ne soumet l'éditeur qu'à une double obligation : celle de reproduire et de diffuser une oeuvre à ses frais. Il n'est nulle part question d'une rémunération de l'auteur de l'oeuvre éditée. Encore une fois : une maison d'édition n'est pas tenue de verser des honoraires ni des royalties si le contrat ne le prévoit pas. La loi allemande est différente sur ce point : elle reconnaît à l'auteur le droit à une rémunération équitable, tout comme le droit français et le droit italien, qui partent du principe que l'auteur a droit à un pourcentage sur le produit de la vente.

La situation financière des écrivains n'est cependant pas meilleure dans ces pays, à l'exception de l'Allemagne pour ceux qui sont de sexe masculin. Là, début 2012, les auteurs gagnaient en moyenne 24 600 francs par an, contre 18 370 pour les autrices⁵. Par rapport aux années précédentes, on note une légère tendance à la hausse. Cela ne peut signifier qu'une chose : que les écrivaines et les écrivains doivent encore puiser à d'autres sources de revenu que les royalties sur les ventes de livres. Car les droits de participation, fixés à 10 % au moins du prix public net sur la base des contrats conclus entre le Verband Deutscher Schriftsteller et de nombreuses maisons d'édition, sont toujours plus vidées de leur substance. Une évolution dont se plaignent aussi les associations professionnelles françaises et italiennes, pour qui le minimum de 10 % pour les éditions originales est ou plutôt était aussi devenu l'usage.

La conseillère juridique de l'AdS fait un constat analogue : si dans notre pays un droit de participation de 10 % du prix public net semblait jusqu'ici favorable aux auteurs, on voit apparaître de plus en plus souvent des contrats imposant aux autrices et aux auteurs d'autres obligations que la livraison du manuscrit. Ils ne touchent des royalties de 10 % que s'ils trouvent ou fournissent une participation aux frais d'impression, défraient le comité de lecture ou nourrissent de leur poche les invités au vernissage du livre.

Certes, le marché du livre, et avec lui le métier d'éditeur, est devenu plus difficile. La lutte que les petites et très petites maisons d'édition typiques du paysage éditorial suisse mènent pour leur survie est dure face à la concurrence des trois espaces linguistiques voisins. La concentration de la branche du livre favorise le commerce de licences entre les grands de l'édition, si bien qu'aujourd'hui les traductions de best-sellers représentent plus d'un cinquième de la production. Le calcul mixte traditionnel, qui faisait qu'un programme consistait en un ensemble de titres dont les uns étaient rentables et les autres moins, perd en importance ou devient impossible. Chaque livre doit se financer lui-même.

... et pourtant d'autres réductions sont annoncées

Que ceci soit dit : les éditeurs ne sont de loin pas tous tout simplement cupides. Mais les conditions favorisent ce genre de penchant. Il a d'abord semblé que l'éditeur en solo de Bade du Sud qui a publié sous son nom quelques membres de l'AdS constituait une exception peu recommandable, en ne versant des droits d'auteur qu'à partir du 1000e ou du 1500e exemplaire vendu. Mais l'association des libraires et éditeurs de Suisse alémanique SBVV embouche la même trompette. Elle présente un nouveau contrat d'édition type qui propose à ses membres, au ch. 5.1, le choix suivant : « L'auteur renonce à tout honoraire pour la 1re édition. De nouveaux accords sont pris pour la 2e édition et toutes les éditions suivantes. »

Une telle réglementation est d'autant plus pernicieuse que de nombreuses maisons d'édition traitent la quotité du tirage comme un secret d'Etat. Leurs autrices et auteurs ne savent jamais combien d'exemplaires exactement de leur oeuvre sont produits ou combien seront encore

imprimés pour une édition donnée. Les techniques d'impression à la demande permettent d'adapter la production à la demande. Et les auteurs n'apprennent souvent que leur éditeur pratique ainsi qu'au moment où ils commandent une quantité relativement importante d'exemplaires pour une lecture ou pour leur usage privé et que l'éditeur ne peut pas les leur livrer tout de suite mais seulement dans deux semaines. – C'est ainsi que naissent des premières éditions inépuisables, ou que le nombre d'exemplaires vendus n'atteint jamais les 1000, bien qu'on ait l'impression d'en avoir écoulé le double. Car même si le contrat accorde à l'auteur de droit de consulter les comptes de l'éditeur, ceux-ci se limitent en général au chiffre d'affaires et ne comprennent aucune donnée sur la production du livre.

De la nécessité de multiplier les béquilles

Mais pourquoi les auteurs d'oeuvres littéraires prennent-ils toujours tant de plaisir à leur activité ? Les visiteurs de forums sur Internet se creusent aussi la tête à ce sujet. Mimaus 7 s'y connaît : « Le métier d'auteur n'est pas une profession normale. C'est un hobby dont on fait son métier. Ou du moins on essaie. » Et Brummel d'expliquer : « Je viens de la guilde écrivante et je sais à quel point on y gagne peu. Mais quand l'écriture vous tient à coeur, on ne peut simplement pas faire autre chose, on doit écrire. » Que ce soit par goût d'expérimenter sur soi-même ou par une contrainte intérieure : la « confection progressive de l'idée par l'écriture »⁶ procure en tout état de cause davantage de satisfaction que d'autres activités professionnelles tout aussi peu ou même mieux rémunérées comme le nettoyage ou le désossage à la chaîne. C'est ce que confirment toutes les enquêtes sur le sujet.

C'est pourquoi les autrices et les auteurs acceptent de faire encore d'autres efforts simplement pour pouvoir écrire et publier. Deux tiers des auteurs interrogés dans le cadre d'une enquête de la Société des Gens de Lettres de France sont insatisfaits de l'exploitation commerciale de leur oeuvre par l'éditeur⁷. L'AdS a mené pour la Suisse une enquête analogue, dont les résultats ne sont pas encore disponibles. Quoi qu'il en soit, sa conseillère juridique constate qu'une certaine tendance se dessine : les autrices et auteurs assument souvent la tâche de l'éditeur et organisent eux-mêmes leurs lectures publiques. Ils négocient avec les libraires ou d'autres organisateurs le lieu, la date et les honoraires. Mais cela ne suffit pas toujours. Il faut un cadre spécial, la lecture doit devenir événement, avec accompagnement musical, interview de l'autrice par une peintre locale ou décoration en accord avec le thème. En plus, les autrices et auteurs veillent à ce que les livres soient disponibles sur place, quitte à les apporter eux-mêmes dans leur valise à roulettes ; ils fournissent les textes pour la presse, les portraits photographiques et les affiches. Tout cela coûte beaucoup de temps, du temps pris à l'écriture. Cela devient trop même pour les organisateurs, qui réduisent le nombre d'occasions et, du même coup, l'une des sources de revenus des écrivains.

D'autres béquilles encore sont rabotées. Les chaînes publiques de radio et de télévision sont obligées d'économiser sur les productions maison et commandent toujours moins de pièces radiophoniques, de scénarios et de commentaires. Elles rediffusent de vieilles émissions et ne paient plus les honoraires minimaux qu'elles versaient auparavant pour les lectures à la radio. Le tableau n'est pas plus rose dans les rédactions des journaux. Les auteurs et autrices littéraires sont de plus en plus rarement pris comme collaborateurs indépendants, et souvent pour des honoraires réduits. Contraints de dénicher d'autres boulots alimentaires, ils enseignent, corrigent les manuscrits des autres ou assument des tâches de médiation culturelle.

L'entreprise littéraire Moi SA

Plusieurs domaines professionnels, encore moins de temps pour écrire. La numérisation des médias favorise le modèle de l'agence Moi et de l'autocommercialisation. Un nouveau marché du livre est apparu, avec des titres comme « Comment devenir un écrivain à succès », et les cours d'écriture créative se multiplient. La conseillère événements et marketing Ute Mündlein, de Sommerhausen (D), se sert du cliché du pauvre poète et propose sous ce titre, sur Internet, un livre électronique gratuit où elle signale les dix erreurs le plus souvent commises par les freelance dans la prospection. Chaque chapitre se termine par des Action Steps, du genre : « Reprends les offres refusées des derniers mois et demande-leur si entretemps ils ont de nouveau besoin de quelqu'un ». Un non ne veut pas toujours dire non et cela ne coûte rien de redemander. Et encore, en guise de remontant, cette citation de Henry Ford, l'incarnation de la production à la chaîne : « Il y a davantage de gens qui capitulent que de gens qui échouent. »⁸

Bien sûr, les success stories d'auto-éditeurs hantent les médias, par exemple celle de l'infirmière américaine en gériatrie Amanda Hocking qui écrivait dans son temps libre des romans sentimentaux de vampires, n'a pas trouvé d'éditeur, a placé son manuscrit sur Amazon et a pu très vite enregistrer jusqu'à 9000 téléchargements par jour, ce qui lui rapportait plus de 100 000 dollars par mois. Aujourd'hui, les éditeurs papier s'arrachent Amanda Hocking, elle est millionnaire et elle a donné son congé à l'établissement qui l'employait. Ou du journaliste, scénariste, réalisateur et auteur allemand Jonas Winner, qui a divisé sa série de thrillers Berlin Gothic en sept parties, mises chacune en vente sur Internet pour 99 centimes d'euro dans différentes boutiques de livres électroniques. Winner touche 35 à 50 % sur ce prix de vente. Avec 120 000 ventes, il a encaissé 40 000 euros à ce jour, calcule-t-il le 22 janvier 2013 dans l'émission Kulturzeit sur 3sat, mais il voit en même temps son modèle commercial menacé : « Quand je me cherche sur Google, je me retrouve dans des bourses d'échange où mes livres peuvent être téléchargés gratuitement. C'est évidemment une saloperie. Si la tendance allait dans cette direction, ce serait pour moi le coup de grâce comme auteur. » C'est aussi pour cela que Winner ne se fie pas entièrement à la littérature numérique, mais est passé au modèle hybride : son thriller Berlin Gothic paraîtra encore, aux Etats-Unis comme en Allemagne, chez un vrai éditeur qui publie sur papier.

Suite de l'effondrement dans le sillage du livre électronique

Il est permis de douter que l'avenir de l'édition consistera exclusivement dans l'auto-édition numérique ou l'impression à la demande. Mais les livres électroniques sont aujourd'hui réalité même dans le monde de l'édition. Le souhait pragmatique des associations d'auteurs, qui demandent une participation de 25 % sur le produit net assortie d'une garantie minimale, était d'abord devenu l'usage en France et dans les pays anglo-saxons, mais l'édifice est ébranlé et semble se stabiliser aux étages inférieurs. Il en est allé de même avec la recommandation d'une participation de 25 % formulée par l'Association des écrivains allemands et le syndicat ver.di. A ce qu'a pu constater la conseillère juridique de l'AdS, beaucoup d'éditeurs suisses s'en tiennent manifestement à cette marque de 25 %, mais il y en a aussi qui n'accordent à leurs autrices et auteurs que 10 % du produit net. Ce qui est frappant, c'est que – pendant que les partenaires du contrat-type allemand n'arrivent pas à s'accorder sur une rémunération des auteurs pour les livres électroniques –, le contrat de l'une des plus grandes maisons d'édition semble devenir la règle, en Allemagne et aussi chez les éditeurs suisses.

Ce contrat n'oblige pas à publier le livre sous une forme imprimée. La publication sous forme électronique suffit, naturellement à un prix inférieur, si bien que 25 % pour les autrices et les auteurs représenteront bientôt moins que 10 % sur une première édition papier. Ce qui est encore bien plus grave, c'est que ce contrat donne à l'éditeur le droit de raccourcir le manuscrit pratiquement à sa guise, de le mettre en lien avec d'autres oeuvres et de le faire remanier par des tiers.

Cette dépossession mettrait même le pauvre poète de Spitzweg sous un jour plus sombre. Ou, en France, les Bohémiens que décrivait le journaliste et écrivain Henri Murger. Un petit peuple plutôt joyeux, qui crève la faim un jour et nage dans le champagne le lendemain. Du moins se présentent-ils ainsi dans l'adaptation pour l'opéra La Bohème de Giacomo Puccini, même assombris par la toux malade de Mimi. Dès le premier tableau, le poète Rodolfo s'approche d'elle, saisit sa petite main glacée (« Che gelida manina »), se demande qui il est (« Chi son ? Sono un poeta »), chante la gaieté de la pauvreté (« In povertà mia lieta »), se sent l'âme d'un millionnaire (« L'anima ho milionaria »). C'est beau, surtout avec la musique qui reprend le motif de la scène précédente, dans laquelle Rodolfo a mis son manuscrit au feu. Cela ne lui a pas tenu chaud longtemps. Les grandes maisons économes le savent bien, qui ne bradent plus leur marchandise chez les libraires d'occasion lorsqu'ils réduisent drastiquement leurs stocks, mais livrent les invendus à des fabricants de matériaux de construction, pour en faire par broyage et pressage des matériaux isolants.

Regula Bähler, conseillère juridique de l'AdS

Traduction: Christian Viredaz

¹ « Ecrivez des livres ! vous dit-on, mais qui donc, pendant que vous en écrivez un, donne à votre bouche quelque chose à manger ? » Cité dans Heinz Gebhardt: *Als die Oper mit Bier gelöscht wurde: Münchner Bilder und Geschichten von 1158 bis heute*, Munich 2011, p. 64.

² Cf. www.pinakothek.de/carl-spitzweg/der-arme-poet

³ Robin Schwarzenbach, *Neue Zürcher Zeitung* du 21 janvier 2013, p. 42.

⁴ Alois Troller : *Kommentar zum Schweizerischen Zivilgesetzbuch, Band V, Das Obligationenrecht, Band V1 – V3 (Art. 1 – 529 OR), Teilband V 3a, 1. Lieferung (Art. 380 – 393 OR), Zurich (3. A.) 1976, Vorbemerkungen zu Art. 380 – 393, N 24 (Commentaire du Code des obligations, remarques préliminaires aux art. 380-393 CO [Du contrat d'édition]).*

⁵ Source : Deutsche Künstlersozialkasse.

⁶ *Die allmähliche Verfertigung der Idee beim Schreiben*, titre de la conférence de poésie tenue à Francfort par Hermann Burger (repris de Heinrich von Kleist : *Über die allmähliche Verfertigung der Gedanken beim Reden*), Frankfurt am Main : S. Fischer, 1986.

⁷ Source : 4e Baromètre des relations auteurs/éditeurs, publié à l'occasion du Salon du livre de Paris 2012, www.scam.fr/Portals/0/Contenus/documents/Dossiers/2012/DP_barometre2012.pdf.

⁸ www.10-o-clock.de/armed-poet/